

La journée annuelle technico-économique des plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio 15 novembre 2007 en Ardèche

Cette journée a accueilli plus de 80 professionnels de la filière (producteurs, techniciens, entreprises, formateurs, stagiaires...) venus de toute la France (Auvergne, PACA, Rhône-Alpes, Languedoc Roussillon, Centre...).

Pour nous parler des PPAM bio, différents professionnels sont intervenus :

- ✓ **Pierre-Yves Mathonnet (CA26) et Robert Desvaux (CEPPARM) ont présenté l'outil de la Chambre d'Agriculture « Marge Mieux » pour évaluer les coûts d'exploitation d'une production de PPAM bio.**

Connaître ses coûts de production, les chiffrer et les analyser devient une gymnastique essentielle pour les producteurs qui veulent mesurer l'efficacité économique de leur atelier PPAM biologiques. Pour cela il faut raisonner culture par culture et lister l'ensemble des postes à charges pour la production de la matière première commercialisée.

La confrontation de ces charges (appelées opérationnelles) au chiffre d'affaire effectif de cette culture permet d'établir **la marge nette de la culture**.

Toutes les cultures de l'exploitation doivent ainsi être décortiquées pour connaître en détail ses coûts de production, puis additionnées pour avoir une vision précise de la **rentabilité économique de l'atelier PPAM**.

L'analyse de ces résultats, permet de déceler dans la majorité des cas **des pistes d'amélioration techniques qui seront à plus ou moins long terme des gains économiques pour l'exploitation**.

Le service PPAM de la Chambre d'Agriculture de la Drôme travaille depuis presque 2 ans sur le sujet et devrait être capable dès 2008 de proposer une assistance et une expertise pour les producteurs ou groupes de producteurs qui désireraient travailler sur l'optimisation technique et économique de leurs ateliers. **L'outil appelé Marge Mieux parle de lui même.**

Au delà des analyses très pointues des systèmes de production opérationnels, il est important de travailler sur des références technico-économiques de base, soit par culture soit par système. Ce type de document synthétique mais précis doit permettre à chacun de se faire une idée sur un projet de développement de culture, **donner une moyenne fidèle aux jeunes agriculteurs qui démarrent, de comparer ses résultats personnels.**

La diversité des cultures, des zones de production, des degrés de spécialisation (mécanisation notamment) dans la filière des PPAM rend l'exercice assez difficile mais quelques références ont le mérite d'exister.

Des références technico-économiques par cultures sont établies par la Chambre d'Agriculture de la Drôme (lavandes, lavandins, sauge sclérée pour celles existantes et romarin, mélisse, thym... pour celles en cours d'élaboration). **Ces fiches sont disponibles auprès de votre technicien CA26.**

- ✓ **Viviane Cataldo (ONIPPAM) a présenté la production et les marchés en PPAM bio.**

Il faut retenir que la production est toujours en développement. Les surfaces cultivées atteignent en 2006, 2 438 ha, dont 1 847 ha en agriculture biologique et 591 ha en conversion. Le nombre d'exploitations (culture et cueillette) produisant des PPAM bio s'élève à 1 535. Les surfaces en production de PPAM biologiques et en conversion ont doublé en 6 ans, passant de 1 171 ha en 2000 à 2 438 ha en 2006.

On note également une augmentation de 4 % du nombre d'exploitations cultivant des PPAM biologiques.

L'agriculture biologique est un mode de production proportionnellement très développé dans la filière des PPAM. La part des surfaces de PPAM cultivées en agriculture biologique sur la surface totale implantée en PPAM en France (33 000 ha au dernier RGA) atteint 7,4 % et même près de 15 % lorsque l'on ne considère que les plantes aromatiques et médicinales.

Les principales plantes cultivées : lavande et lavandin couvrent la moitié de la surface totale des PPAM biologiques.

Une centaine de plantes sont cultivées en France, certaines sur de très petites surfaces (< 5 ha au plan national) et des centaines sont cueillies pour les besoins du marché bio.

Les marchés internationaux sont en plein développement. La consommation des produits biologiques à tendance à s'accroître en France. Le secteur des PPAM s'inscrit pleinement dans cette tendance. On dénombre près de 300 entreprises en France qui importent, transforment ou conditionnent des PPAM biologiques.

La cosmétique biologique connaît en France un développement important. L'association française Cosmébio qui compte une centaine d'adhérents, assure la promotion des cosmétiques biologiques et écologiques. Son président estime que la croissance du chiffre d'affaires des cosmétiques biologiques atteint actuellement + 40 % par an. Cette croissance influe sur les approvisionnements en plantes, huiles essentielles, hydrolats et extraits.

Sur ces marchés en croissance, la France présente de nombreux atouts en terme de production. Elle dispose notamment :

- d'un bon réseau d'opérateurs de la production et du négoce spécialisés dans les PPAM biologiques et leurs produits dérivés,
- d'une gamme très large de plantes en production,
- d'un réel savoir faire en terme de culture et de transformation (distillation, séchage, surgélation), issu de plusieurs décennies de pratique,
- d'un système de certification par des organismes certificateurs qui est un gage de sérieux pour les opérateurs étrangers.

✓ **Michel Krausz (CEPPARM/CIHEF) a présenté le marché des huiles essentielles bio et la réglementation REACH.**

Concernant les huiles essentielles de lavandes et lavandins, le manque de production française favorise largement d'autres développements.

La Bulgarie est le pays le plus avancé dans la démarche de conversion, avec un accès direct au marché, et avec des qualités correctes. L'Ukraine démarre sur ce marché avec des problèmes qualitatifs, mais un prix compétitif. Quant à la Chine, elle est potentiellement productrice.

Le règlement Européen REACH sur les substances chimiques, a été voté en décembre 2006, il entre en vigueur le premier juin 2007. Ce règlement a pour objet l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation pour les substances chimiques. Les huiles essentielles devront remplir les mêmes obligations, que tout autre produit chimique, sauf celles qui auront démontré une absence de tout danger.

La mise en œuvre de ce règlement se fera par étapes, qui commencent dès à présent, et se termineront en 2018 selon les tonnages produits. Cette réglementation concerne aussi bien les producteurs que les distillateurs, chacun à des niveaux différents.

✓ **Benoît Dodelin (consultant indépendant spécialiste en bois mort et insecte de la forêt) a exposé l'utilisation du Bois Raméal Fragmenté (BRF).**

Le terme BRF, Bois Raméal Fragmenté, désigne les résidus de la fragmentation de rameaux d'arbres, de diamètres inférieurs à 5-7 cm. Ceux-ci représentent une partie riche du végétal (minéraux, molécules à faible rapport C/N, acides aminés, protéines, tannins, un complexe lignine-celluloses peu mature et donc facile à dépolymériser).

Le Bois Raméal Fragmenté n'est pas un engrais pour les plantes mais un apport destiné à redonner au sol sa fertilité dont la plante profitera.

Avec le BRF, l'évolution et la maturation du matériau branche se fait in situ, dans le sol, de telle sorte que la perte d'éléments par le milieu est réduite.

Progressivement, le sol gagne des molécules humiques très stables. Il augmente ainsi son taux d'humus, reconstitue des complexes argilo-humiques et sa capacité d'adsorption de molécules organiques, métaux et polluants.

Si la théorie et les premiers essais BRF semblent prometteurs, il s'agit à présent de valider scientifiquement si ce matériau permet de structurer le sol, d'agir sur sa maturation et sa fertilité à long terme. Pour cela, il est nécessaire de comparer le BRF avec d'autres intrants possibles comme les composts.

Les sources de BRF peuvent être : les haies, les arbres des villes, les arbres isolés, l'arboriculture dont la vigne, les rémanents forestiers. Les essences à utiliser sont les espèces feuillues riches en tannins. L'usage des essences locales est recommandé car elles possèdent sur place leurs cortèges de décomposeurs. Les mélanges d'essences sont aussi intéressants (20 % de résineux).

La dormance est la période la plus propice pour la récolte car les branches ont repris et stocké certains des éléments du feuillage. La taille limite des branches est de 5 à 7 cm de diamètre, car au-delà l'énergie demandée par le broyage devient importante pour un apport en nutriments guère plus satisfaisant.

Pour la préparation du sol agricole, un décompactage peut être pratiqué afin de contenir les adventices. On peut apporter les décomposeurs par ajout de litière forestière. L'épandage de BRF peut être effectué en toutes saisons avec de meilleurs résultats en hiver. Les doses recommandées sont de 150 à 250 m³/ha soit 2 à 3 cm d'épaisseur environ si on cherche à incorporer aux premiers centimètres du sol ou pailler. Selon les sols et le climat, l'entretien se fait tous les 3 à 5 ans, avec un apport d'appoint de 50 à 100 m³/ha.



Après un repas convivial « tout bio » servi et préparé par le CFPPA du Pradel, la journée se poursuit par une visite des parcelles de Vincent Deschandol (adhérent du réseau ferme ressource du Comité Bio).

Les terres de Vincent Deschandol sont situées sur les communes de Ailhon et Saint Didier distantes de 10 km.

A St Didier les terres sont situées en bordure de rivière sur des sols limono sableux alors que sur Ailhon le parcellaire est constitué de petites terrasses argileuses. Pour Vincent, cette configuration lui permet de bénéficier d'une complémentarité de terroirs et de limiter les risques de pertes liées au climat (grêle, orages...).

L'assolement est le suivant :

- 2 ha de plantes aromatiques et médicinales
- 1 ha de cerisier
- 2 ha d'engrais verts pour les rotations

Main d'œuvre : 1 U.T.H., un stagiaire au printemps et de l'aide familiale pour la cueillette.

Les productions sont très variées : échinacée, mélisse, menthe, bardane, pissenlit, grande camomille, artichaut, estragon, sauge, ortie, cassis, gingko...

Vincent Deschandol pratique la culture sur bâche tissée. Cette dernière est très résistante (durée de vie 10 ans) et recyclable : c'est un investissement lourd au départ avec une mise en place exigeante en main d'œuvre mais cette technique permet de réduire fortement l'enherbement les années suivantes.

Une fois récoltées, les plantes sont transformées et conditionnées à la SICA à l'aide de matériel adapté : sasseur, coupeuse, séchoirs en armoire et en caisson, chambre froide.



Les organisateurs de l'édition 2007 de la journée PPAM BIO (Comité bio du CEPPARM : CEPPARM, Iteipmai, Chambre d'Agriculture de la Drôme, CRIEPPAM avec le soutien financier de l'ONIPPAM et de la Région PACA) tiennent à remercier l'ensemble des intervenants ainsi que tous les participants venus nombreux.